

# Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

**Nom:** OCEDIS CALCIUM HYPOCHLORITE FAMILY A

**Type(s) de produit:** TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP05 - Eau potable

**Numéro de l'autorisation:** CH-2023-0020

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** CH-0031518-0000

## Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	4
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	5
1. Informations administratives sur le méta-RCP - <b>Meta SPC 1</b>	5
2. Composition du méta-RCP	5
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	5
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	6
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	16
6. Autres informations	18
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	18
1. Informations administratives sur le méta-RCP - <b>meta SPC 2</b>	19
2. Composition du méta-RCP	19
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	20
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	21
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	25
6. Autres informations	27
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	27
1. Informations administratives sur le méta-RCP - <b>meta SPC 3</b>	28
2. Composition du méta-RCP	28
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	29
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	30
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	37
6. Autres informations	39
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	39

## Partie 1. - Premier niveau d'information

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom

OCEDIS CALCIUM HYPOCHLORITE FAMILY A

#### 1.2. Type(s) de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux  
TP05 - Eau potable

#### 1.3. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	OCEDIS S.A.S
	Adresse	69 allée des peupliers Z.I de FETAN 01600 TREVoux France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	CH-2023-0020	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	CH-0031518-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	29/08/2023	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	17/11/2032	

#### 1.4. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Hubei Xingrui
<b>Adresse du fabricant</b>	29 Changjiang road, Xiaoting - Yichang Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Hubei Xingrui - 29 Changjiang road, Xiaoting - Yichang Chine

<b>Nom du fabricant</b>	Hubei Xingrui
<b>Adresse du fabricant</b>	NO. 66-2 Xiating Road Xiaoting Dist Yichang Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	NO. 66-2 Xiating Road Xiaoting Dist Yichang Chine

<b>Nom du fabricant</b>	Haixing Eno Chemical Co., Ltd.
<b>Adresse du fabricant</b>	Haixing Economic Development Area, Haixing County - Hebei Province Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Haixing Economic Development Area, Haixing County - Hebei Province Chine

<b>Nom du fabricant</b>	Sinopec Jiangnan Salt & Chemical Complex
<b>Adresse du fabricant</b>	No. 8, Hongqi Road, Wangchang Town, Hubei Province, China - Qianjiang city Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	No. 8, Hongqi Road, Wangchang Town, Hubei Province, China - Qianjiang city Chine

<b>Nom du fabricant</b>	Tohoku Tosoh Chemical Co., LTD
<b>Adresse du fabricant</b>	1-4-16, Ohama Yamagata 998-0064 Sakata City Japon
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	1-4-16, Ohama Yamagata 998-0064 Sakata City Japon

<b>Nom du fabricant</b>	Shanghai Huan Ning Co.,LTD
<b>Adresse du fabricant</b>	No. 1111-10, Jinzhang branch Road, Qianwei Town, Jinshan District - Shanghai City Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	No. 1111-10, Jinzhang branch Road, Qianwei Town, Jinshan District - Shanghai City Chine

<b>Nom du fabricant</b>	Shanghai Kangda Disinfectant Plant.
<b>Adresse du fabricant</b>	No. 6825 Puwei Road, Zhelin Town, Fengxian District - Shanghai City Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	No. 6825 Puwei Road, Zhelin Town, Fengxian District - Shanghai City Chine

<b>Nom du fabricant</b>	Nankai Chemical Industry Co., Ltd.
<b>Adresse du fabricant</b>	1-12-19 Minamihorie, Nishi-ku 550-0015 Osaka Japon
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	4-10-1, Sanbashidori 780-8010 Kochi-shi (Kochi) Japon

<b>Nom du fabricant</b>	JOUBERT SAS
<b>Adresse du fabricant</b>	Les Jouberts 18300 JARS France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Les Jouberts 18300 JARS France

#### 1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1843 - Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium
<b>Nom du fabricant</b>	SOJITZ Europe PLC
<b>Adresse du fabricant</b>	25 RUE LOUIS LE GRAND 75002 Paris France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Hubei Xingrui Chemical Co, Ltd, 29 Changjiang road, Xiaoting and NO. 66-2 Xiating road, Xiaoting Dist, - Yichang Chine

<b>Substance active</b>	1843 - Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium
<b>Nom du fabricant</b>	REACH24H Consulting Group (Acting for Haixing Eno Chemical Co., Ltd. (China))
<b>Adresse du fabricant</b>	Paramount Court, Corrig Road, Sandyford Dublin 18 Dublin Irlande
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Haixing Economic Development Area - Haixing County (Hebei Province) Chine

<b>Substance active</b>	1843 - Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium
<b>Nom du fabricant</b>	Sinopec Europa GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Friedrich-Ebert-Anlage 49 60308 Frankfurt am Main Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	No. 8, Hongqi Road, Wangchang Town - Qianjiang city (Hubei Province) Chine
<b>Substance active</b>	1843 - Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium
<b>Nom du fabricant</b>	TOSOH Europe BV
<b>Adresse du fabricant</b>	Amstelplein 1 1096 HA Amsterdam Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	1-4-16, Ohama Yamagata 998-0064 Sakata City Japon
<b>Substance active</b>	1843 - Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium
<b>Nom du fabricant</b>	Chemoform AG (Acting for Nankai Chemical CO., LTD. (Japan))
<b>Adresse du fabricant</b>	Heinrich-Otto-Straße 28 73240 Wendlingen am Neckar Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	4-10-1, Sanbashidori 780-8010 Kochi-shi (Kochi) Japon

## 2. Composition et formulation de la famille de produits

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium		Substance active			64,3 - 65
Calcium hypochlorite		Substance non active	7778-54-3	231-908-7	99 - 100

### 2.2. Type(s) de formulation

other: solid: SG - Water soluble granule or ST - water soluble tablet or Briquette

## Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

### 1. Informations administratives sur le méta-RCP

#### 1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 1

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

#### 1.3 Type(s) de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

### 2. Composition du méta-RCP

#### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium		Substance active			64,3 - 65
Calcium hypochlorite		Substance non active	7778-54-3	231-908-7	99 - 100

#### 2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

other: solid: SG - Water soluble granule or ST - water soluble tablet or Briquette

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Peut aggraver un incendie; comburant  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Corrosif pour les voies respiratoires.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection.

Porter des vêtements de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

Porter un équipement de protection du visage.

Ne pas respirer les vapeurs.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON (ToxInfo Suisse Tél. 145) / un médecin..

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur pour l'extinction.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination)

Éliminer le récipient dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination)

## 4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP



## 4.1 Description de l'utilisation

### Utilisation 1 - Désinfection des eaux usées

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	<p>Les produits sont ajoutés au bassin de traitement primaire de la station d'épuration ou au flux de ses effluents pour désinfecter les eaux usées.</p> <p>La désinfection peut être effectuée de façon régulière ou ponctuelle. La dose peut être fixe ou peut varier avec le débit de l'eau.</p>
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactérie Stade de développement: Pas de donnée
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: versement ou injection Description détaillée:  Les produits sont tout d'abord dissous dans l'eau, et la solution obtenue est injectée dans le système via un système automatisé.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 7,1 mg/L Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 7,1 mg/L de chlore actif avec une durée de rétention de 30 minutes
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg).</li><li>- Bidon en HDPE (1 kg).</li><li>- Jerrican en PP (4 kg).</li><li>- Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).</li></ul>

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Réduire les concentrations résiduelles en chlore actif par filtration au charbon actif ou par addition d'agents réducteurs (ex. : acide ascorbique ou ascorbate de sodium) avant rejet de l'effluent dans les eaux de surface. Les effluents traités peuvent également être stockés dans un bassin tampon de rétention. Un suivi régulier de la qualité de l'effluent est requis afin d'assurer sa conformité aux normes de qualité considérant les différentes réglementations en vigueur ie, Directive 2006/44/CE.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

### 4.2 Description de l'utilisation

#### Utilisation 2 - Désinfection des piscines (publiques et privées): traitement choc contre les micro-organismes - Professionnels

##### Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

**Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée**

Les produits sont ajoutés aux piscines publiques/privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les micro-organismes.

**Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)**

Nom scientifique: Bactéries  
Nom commun: Bactéries  
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Virus  
Nom commun: Virus  
Stade de développement: Pas de donnée

**Domaine d'utilisation**

Intérieur  
Extérieur

**Méthode(s) d'application**

Méthode d'application: Verser  
Description détaillée:

-

Méthode d'application: injection via système doseur  
Description détaillée:

-

**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: 10 mg/L  
Dilution (%): -  
Nombre et fréquence des applications:  
Bactéries, virus : 10 mg/L de chlore actif (temps de contact 10 min)

Taux d'application: 10 mg/L  
Dilution (%): -  
Nombre et fréquence des applications:  
Bactéries, virus : 10 mg/L de chlore actif (temps de contact 10 min)

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg).

- Bidon en HDPE (1 kg).

- Jerrican en PP (4 kg).

- Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Traitement choc sans système de dosage :
- o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche.
- o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.
- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs.
- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue :

Piscines privées : 1.4 mg/L de chlore actif

Piscines publiques : selon ordonnance RS 817.022.11 : Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD).

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.3 Description de l'utilisation

##### Utilisation 3 - Désinfection des piscines (publiques et privées): traitement choc contre les algues - Professionnels

###### Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

###### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Les produits sont ajoutés aux piscines publiques/privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les algues vertes. La dose d'application du produit ajouté dans la piscine dépend de la qualité de l'eau (e.g. en fonction de la turbidité).

###### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Algue Verte  
Nom commun: Alguè verte  
Stade de développement: Pas de donnée

###### Domaine d'utilisation

Intérieur  
Extérieur

###### Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Versement  
Description détaillée:

-

Méthode d'application: Injection via système doseur  
Description détaillée:

-

### Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 10 - 15 mg/L de chlore actif Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 10 - 15 mg/L de chlore actif Délai d'action : 48H
Taux d'application: 10 - 15 mg/L de chlore actif Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications:  10 - 15 mg/L de chlore actif Délai d'action : 48H

### Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
---------------

### Dimensions et matériaux d'emballage

- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg).  - Bidon en HDPE (1 kg).  - Jerrican en PP (4 kg).  - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).
---

### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<ul style="list-style-type: none"><li>- Recommandation d'usage :<ul style="list-style-type: none"><li>o 10 mg/L de chlore actif pour une eau modérément verte (104 CFU/mL).</li><li>o 15 mg/L de chlore actif pour une eau très verte (105 CFU/mL).</li></ul></li><li>- Si le niveau de contamination et / ou la charge organique est / sont inconnus, le traitement pourrait être réalisé en deux temps : si une première dose de 10 mg / L n'est pas suffisante pour atteindre une eau visuellement satisfaisante dans les 48 h, une deuxième dose de 5 mg / L peut être ajoutée.</li><li>- Traitement choc sans système de dosage :<ul style="list-style-type: none"><li>o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L.</li></ul></li></ul>
--

o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

#### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.

- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs.

- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue :

Piscines privées : 1.4 mg/L de chlore actif

Piscines publiques : selon ordonnance RS 817.022.11 : Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD).

#### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

### 4.4 Description de l'utilisation

#### Utilisation 4 - Désinfection des piscines (publiques et privées) : Flux continu - Professionnels

##### Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Les produits sont ajoutés en flux continu aux piscines publiques/privées liées à un système de traitement des eaux.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	<p>Nom scientifique: Bactérie Nom commun: Bactérie Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Algue verte Nom commun: Alguè verte Stade de développement: Pas de donnée</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Système doseur automatique ou versement manuel Description détaillée: -
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: Piscines privées : 1.4mg de chlore actif / L (sans agent stabilisant). Piscines publiques : selon ordonnance RS 817.022.11 : Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD). Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: -
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg).</li> <li>- Bidon en HDPE (1 kg).</li> <li>- Jerrican en PP (4 kg).</li> <li>- Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).</li> </ul>

#### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques



#### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Traitement périodique avec des tablettes ou des granulés et système de dosage : maintenir en permanence un taux de chlore actif à 1,4 mg/L.
- Traitement périodique sans système de dosage :
  - o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L.
  - o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

#### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.
- Pour l'application de la solution de granulés ou tablettes pré-dissoutes (application manuelle), porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des lunettes chimiques, une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une visière.
- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs jusqu'à la complète dissolution du produit en cas de versement manuel.

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

## 5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes pendant les phases de mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) et de post-application (maintenance, contact avec le produit solide)
- Porter un équipement de protection respiratoire anti poussière avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) durant la manipulation du produit lors du mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) (utilisateur et personne présente).
- Les équipements de protection ne sont pas nécessaires pour le mélange/chargement du produit avec un emballage de taille inférieure ou égale à 10kg avec l'utilisation d'un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité.
- Le grand public ne doit pas être présent durant la phase de mélange/chargement.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

Enlever tous les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.

Appeler un centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél : 145) /un médecin

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112 ou le 145 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche.

En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 145 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél : 145) /un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél : 145). Traitement spécifique : (si applicable)

- En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél : 145) / un médecin ou appeler le 112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 145/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le contenu / le récipient partiellement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminer le récipient entièrement vide avec les déchets urbains.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 20 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.

- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec.

## 6. Autres informations

-

## 7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

### 7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

#### Nom commercial

PCH granulé PRO

Marché: CH

#### Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -  
Autorisation nationale)

CH-0031518-0001 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium		Substance active			65
Calcium hypochlorite		Substance non active	7778-54-3	231-908-7	100

**Nom commercial**

PCH pastille 10g PRO

Marché: CH

**Numéro de l'autorisation**(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -  
Autorisation nationale)

CH-0031518-0002 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium		Substance active			64,3
Calcium hypochlorite		Substance non active	7778-54-3	231-908-7	99

**1. Informations administratives sur le méta-RCP****1.1. Identificateur du méta-RCP**

meta SPC 2

**1.2. Suffixe du numéro d'autorisation**

1-2

**1.3 Type(s) de produit**

TP05 - Eau potable

**2. Composition du méta-RCP**

## 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium		Substance active			65 - 65
Calcium hypochlorite		Substance non active	7778-54-3	231-908-7	100 - 100

## 2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

### Formulation(s)

other: solid: SG - Water soluble granule or ST - water soluble tablet or Briquette

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

### Mention de danger

Peut aggraver un incendie; comburant  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
Corrosif pour les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Porter des gants de protection.  
Porter des vêtements de protection.  
Porter un équipement de protection des yeux.  
Porter un équipement de protection du visage.  
Ne pas respirer les .  
Se laver mains soigneusement après manipulation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON (ToxInfo Suisse tél : 145) /un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'incendie:Utiliser pour l'extinction.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination)

Éliminer le récipient dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination)

## 4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Désinfections de l'eau potable dans les usines de traitement d'eau potable

<b>Type de produit</b>	TP05 - Eau potable
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	<p>Désinfection de l'eau au cours du traitement de l'eau potable dans les usines de distribution d'eau potable, pendant le transport entre les fournisseurs d'eau potable et avant la distribution dans (une partie) du système de canalisations communales (désinfection primaire).</p> <p>Les produits peuvent également être ajoutés aux eaux précédemment traitées présentes dans le réseau de distribution publique par les fournisseurs en eau potable, afin d'assurer qu'un taux résiduel en désinfectant soit maintenu à travers le système (désinfection secondaire).</p> <p>Les produits sont injectés dans les canalisations pour désinfecter l'eau potable.</p>
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	<p>Nom scientifique: Bactérie Nom commun: Bactérie Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée</p>

<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Injection Description détaillée:  -
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 0,5 mg/L Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 0,5 mg/L de chlore actif
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel  Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg).  - Bidon en HDPE (1 kg).  - Jerrican en PP (4 kg).  - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les limites de concentration en chlore dans l'eau potable définies dans la réglementation nationale doivent être respectées (Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPDB) RS 817.022.11).

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques



Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

### 4.2 Description de l'utilisation

#### Utilisation 2 - Systèmes collectifs d'eau potable

##### Type de produit

TP05 - Eau potable

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Les produits sont injectés dans les canalisations pour désinfecter l'eau potable.

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactérie (incluant Legionella spp)  
Nom commun: Bactérie (incluant Legionella spp)  
Stade de développement: Pas de donnée

##### Domaine d'utilisation

Intérieur

##### Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Injection  
Description détaillée:  
-

##### Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Traitement continu : 1 mg  
Dilution (%): -  
Nombre et fréquence des applications:  
Traitement continu : 1 mg de chlore actif

<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Industriel</p> <p>Professionnel</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg).</p> <p>- Bidon en HDPE (1 kg).</p> <p>- Jerrican en PP (4 kg).</p> <p>- Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).</p>

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les limites de concentration en chlore dans l'eau potable définies dans la réglementation nationale doivent être respectées (Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPDB) RS 817.022.11).

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

## 5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes pendant les phases de mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) et de post-application (maintenance, contact avec le produit solide)
- Porter un équipement de protection respiratoire anti poussière avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) durant la manipulation du produit lors du mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) (utilisateur et personne présente).
- Les équipements de protection ne sont pas nécessaires pour le mélange/chargement du produit avec un emballage de taille inférieure ou égale à 10kg avec l'utilisation d'un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité.
- Le grand public ne doit pas être présent durant la phase de mélange/chargement.
- L'utilisateur doit s'assurer du respect des valeurs limites de chlorates dans l'eau potable conformément à la Directive Eau (Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPDB) RS 817.022.11).
- Le pétitionnaire doit informer les utilisateurs du produit de l'existence de LMR pour les chlorates. Leur responsabilité pourra être engagée en cas de dépassement de ces LMR lors de contrôles effectués sur des denrées ayant été en contact avec des surfaces traitées avec un produit de la famille OCEDIS.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

Enlever tous les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.

Appeler un centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél : 145) /un médecin

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112 ou le 145 pour avoir une assistance médicale.

- Informations au personnel de santé / au médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH> 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche.

En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 145 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél : 145) /un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél : 145). Traitement spécifique : (si applicable)

En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél : 145) ou appeler le 112.

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté); appeler le 145/112.

- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.  
- Éliminer le contenu / le récipient partiellement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente. Après utilisation conformément aux instructions du produit, éliminer le récipient entièrement vide avec les déchets urbains.

--

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Durée de conservation : 20 mois.</li><li>- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.</li><li>- Stocker à l'abri de la lumière.</li><li>- Stocker dans un endroit sec.</li></ul> |
|--|

### 6. Autres informations

--

### 7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

#### 7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

<b>Nom commercial</b>	PCH Granulé EP	Marché: CH
<b>Numéro de l'autorisation</b> <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	CH-0031518-0003 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium		Substance active			65

Calcium hypochlorite	Substance non active	7778-54-3	231-908-7	100
----------------------	----------------------	-----------	-----------	-----

## 1. Informations administratives sur le méta-RCP

### 1.1. Identificateur du méta-RCP

meta SPC 3

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-3

### 1.3 Type(s) de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

## 2. Composition du méta-RCP

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium		Substance active			64,3 - 65
Calcium hypochlorite		Substance non active	7778-54-3	231-908-7	99 - 100

### 2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

other: solid: SG - Water soluble granule or ST - water soluble tablet or Briquette

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

#### Mention de danger

Peut aggraver un incendie; comburant

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

#### Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas respirer les poussières.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON (ToxInfo Suisse Tél: 145) /un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination)

Éliminer le récipient dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination)





**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: 10 mg/L de chlore actif  
Dilution (%): -  
Nombre et fréquence des applications:  
Bactéries et virus : 10 mg/L de chlore actif (temps de contact de 10 min)

Taux d'application: 10 mg/L de chlore actif  
Dilution (%): -  
Nombre et fréquence des applications:  
Bactéries et virus : 10 mg/L de chlore actif (temps de contact de 10 min)

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Grand public (non professionnel)

**Dimensions et matériaux d'emballage**

- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg).
- Bidon en HDPE (1 kg).
- Jerrican en PP (4 kg).
- Seau en PP/PE (2-5-10 kg), en PP (1-2-3-4-5-10 kg), en HDPE (10 kg).

Comme les produits sont classés corrosifs H314, un bouchon sécurité enfant et un sigle tactile sont requis pour les emballages des produits à usage non professionnel

**4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

- Traitement choc sans système de dosage :
  - o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L.
  - o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

**4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs
- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (1,4 mg/L)

--

**4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3
---

**4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3
---

**4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3
---

**4.2 Description de l'utilisation**

**Utilisation 2 - Désinfection des piscines (privées) : Traitement choc contre les algues**

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Les produits sont ajoutés aux piscines privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les algues vertes. La dose d'application du produit ajoutée dans la piscine dépend de la qualité de l'eau (ex. en fonction de la turbidité).
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Algues Vertes Nom commun: Algues vertes Stade de développement: Pas de donnée
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Verser Description détaillée: -

Méthode d'application: Injection via un système doseur  
Description détaillée:

-

**Taux et fréquences  
d'application**

Taux d'application: 10-15 mg/L de chlore actif  
Dilution (%): -  
Nombre et fréquence des applications:  
10-15 mg/L de chlore actif

Délai d'action: 48H

Taux d'application: 10-15 mg/L de chlore actif  
Dilution (%): -  
Nombre et fréquence des applications:  
10-15 mg/L de chlore actif  
Délai d'action: 48H

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Grand public (non professionnel)

**Dimensions et matériaux  
d'emballage**

- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg).
- Bidon en HDPE (1 kg).
- Jerrican en PP (4 kg).
- Seau en PP/PE (2-5-10 kg), en PP (1-2-3-4-5-10 kg), en HDPE (10 kg).

Comme les produits sont classés corrosifs H314, un bouchon sécurité enfant et un sigle tactile sont requis pour les emballages des produits à usage non professionnel

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Recommandation d'usage :
  - o 10 mg/L de chlore actif pour une eau modérément verte (104 CFU/mL)
  - o 15 mg/L de chlore actif pour une eau très verte (105 CFU/mL)
- Si le niveau de contamination et / ou la charge organique est / sont inconnus, le traitement pourrait être réalisé en deux temps: si une première dose de 10 mg / L n'est pas suffisante pour atteindre une eau visuellement satisfaisante dans les 48 h, une deuxième dose de 5 mg / L peut être ajoutée.
- Traitement choc sans système de dosage :
  - o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L
  - o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs.

Ne pas permettre a ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (1.4 mg/L).

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

### 4.3 Description de l'utilisation

#### Utilisation 3 - Désinfection des piscines (privées) : Flux continu

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Les produits sont ajoutés aux piscines privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement en flux continu.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Bactérie Nom commun: Bactérie Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: Algues vertes Nom commun: Algues vertes Stade de développement: Pas de donnée
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Extérieur  Intérieur/Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Versement ou injection via un système doseur ou application manuelle Description détaillée: -
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 1,4 mg de chlore actif/L Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 1,4 mg de chlore actif/L (sans agents stabilisant)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg).

- Bidon en HDPE (1 kg).
- Jerrican en PP (4 kg).
- Seau en PP/PE (2-5-10 kg), en PP (1-2-3-4-5-10 kg), en HDPE (10 kg).

Comme les produits sont classés corrosifs H314, un bouchon sécurité enfant et un sigle tactile sont requis pour les emballages des produits à usage non professionnel.

#### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Traitement périodique avec des tablettes ou des granulés et système de dosage :
  - Maintenir en permanence un taux de chlore actif à 1,4 mg/L.
  - Traitement périodique sans système de dosage :
    - o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche
- En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L
- o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

#### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs jusqu'à la complète dissolution du produit en cas de versement manuel.

#### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

#### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

#### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

## 5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le traitement doit être effectué à un pH compris entre 6.8 et 7.4.
- Les doses d'emploi du produit (dilution, quantité de produit à mettre dans la piscine,...), devront figurer clairement sur l'étiquette afin de garantir l'efficacité du produit pendant son application.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surfaces.
- Produits granulés et tablettes : utiliser un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité.
- Attendre la complète dissolution du produit avant de toucher le système doseur, le skimmer ou le réservoir.
- Eviter les éclaboussures durant le mélange et chargement et l'application du produit pré-dissout dans le seau.
- Se laver les mains après utilisation du produit.
- Eviter le contact avec les yeux et la peau.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

Enlever tous les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.

Appeler un centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél: 145) /un médecin

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112 ou le 145 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH> 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche.

En cas de symptômes: Appeler un centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél : 145) / un médecin.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél : 145) /un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin :

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison. Traitement spécifique : (si applicable)

- En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél : 145) ou appeler le 112.

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 145/112.

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage



- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le contenu / le récipient partiellement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminer le récipient.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 20 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autres informations

-

## 7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

### 7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

#### Nom commercial

PCH GRANULE	Marché: CH
Power chlor	Marché: CH
PCH granulé + pastille	Marché: CH

#### Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -  
Autorisation nationale)

CH-0031518-0004 1-3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium		Substance active			65
Calcium hypochlorite		Substance non active	7778-54-3	231-908-7	100

**Nom commercial**

PCH LONGUE DUREE

Marché: CH

**Numéro de l'autorisation**

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -  
Autorisation nationale)

CH-0031518-0005 1-3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium		Substance active			65
Calcium hypochlorite		Substance non active	7778-54-3	231-908-7	100

**Nom commercial**

HYPOCA TABLETS WITH ANTI-SCALE

Marché: CH

**Numéro de l'autorisation**

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -  
Autorisation nationale)

PCH pastille 10g	Marché: CH
ACTI HP TAB 10	Marché: CH
CH-0031518-0006 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium		Substance active			64,3
Calcium hypochlorite		Substance non active	7778-54-3	231-908-7	99